



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00567

Numéro SIREN : 428 240 287

Nom ou dénomination : CARREFOUR SUPPLY CHAIN

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2016 sous le numéro de dépôt 1076

## **CARREFOUR SUPPLY CHAIN**

SAS au capital de 18.640.000 euros  
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris  
428 240 287 RCS CAEN

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JANVIER 2016**

La soussignée,

La société **LOGIDIS**, SAS au capital de 49.832.528 euros, dont le siège social est à MONDEVILLE (14120) - Z.I. Route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 303 010 789, représentée par Madame Florence BATCHOURINE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

En sa qualité d'associé unique de la société CARREFOUR SUPPLY CHAIN,

Après avoir :

➤ indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

#### **En matière ordinaire**

- nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

➤ constaté que le quorum est atteint pour le vote des décisions objet des présentes,

A statué sur toutes les décisions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jérôme LE BLEIS de ses fonctions de président de la société CARREFOUR SUPPLY CHAIN, nomme en qualité de nouveau président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Madame Florence BATCHOURINE.

Le président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires et ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ces fonctions.

Madame Florence BATCHOURINE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

***Cette décision est adoptée par l'associé unique.***



## **SECONDE DECISION**

L'associé unique confère tous pouvoirs :

- au président, à Monsieur Jean-Claude LE NECHET et à Madame Carine ZIMOLONG, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal ...) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Il confère plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc...), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

***Cette décision est adoptée par l'associé unique.***

Le présent procès-verbal est signé par l'associé unique et par le nouveau président.

Fait à Massy, le 25 janvier 2016.

**Florence BATCHOURINE**

Nouveau Président

et représentant la société LOGIDIS, associé unique



**POUR COPIE CONFORME**

